

# **Compte rendu de la séance du lundi 09 juillet 2018**

## **1- ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Consultation pour le diagnostic des réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales**

Monsieur le Maire expose qu'une partie du réseau d'assainissement de la commune est vétuste et collecte des eaux claires parasites. Afin de remédier aux intrusions d'eaux claires parasites, il est nécessaire de procéder à un diagnostic complet du réseau.

Il est nécessaire de lancer une consultation dès le mois de juillet 2018 pour une durée de 1.5 mois suivant la trame de cahier des charges proposée par Aveyron Ingénierie et complétée par la réalisation d'études complémentaires nécessaires pour diagnostiquer les scénarios de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 65 000 € HT,

Cette étude est inscrite dans le cadre du contrat territorial Serènes et est éligible à la politique d'aides financières en matière d'assainissement collectif de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental au taux maximum de 50% par l'Agence de l'Eau et de 10% par le Conseil Départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- approuve le lancement de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales,
- s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de ces études,
- sollicite le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de l'Aveyron pour la réalisation de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement de la consultation

## **2- Résultat appel d'offres réfection du réseau d'assainissement du Suc**

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation auprès des entreprises pour l'affaire citée en objet.

Les offres ont été les suivantes :

Pli N°1 : Société STR      Montant de l'offre HT 79 943.00 € soit: 95 931.60 € TTC

Pli N°2 : ETPLV              Montant de l'offre HT 89 095.25 € soit: 106 914.30 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise la moins-disante soit l'entreprise STR pour un montant de 79 943.00 € HT.

## **3- Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médical Scolaire de Villefranche de Rouergue - Période 2017-2020**

Il est rappelé qu'une même convention a déjà été signée le 10 octobre pour les 2 années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 pour un montant de participation de 1€ par élèves (public+privé) de l'enseignement du 1er degré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- accepte les termes de la convention valable pour les 3 années scolaires à venir (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020)
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **Questions diverses**

Suite à l'entretien avec le principal du collège Carco, il a été demandé l'installation d'un vidéoprojecteur pour les salles de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et la rénovation des grillages en bordure de la RD 39  
Le Conseil Municipal donne son accord